

DELIBERATION N° 06-2016/C.A.

**relative au budget d'investissement de la Caisse de Prévoyance Sociale
pour l'exercice 2017**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE,**

Vu l'arrêté modifié n° 1336 IT du 28 septembre 1956 portant organisation et fonctionnement de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française, notamment ses articles 9 et 10 modifiés par la délibération n° 91-47 AT du 15 février 1991;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu l'arrêté n° 1408 IT du 13 octobre 1956 modifié fixant les règles relatives aux opérations financières et comptables de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu l'arrêté n° 1154 CM du 3 décembre 1987 fixant le nouveau plan comptable de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu l'arrêté n° 35/CM du 10 janvier 2014 rendant exécutoire la délibération n° 14-2013/CA du 28 octobre 2013 relative à l'autorisation de programme du Schéma directeur des systèmes d'information de la CPS ;

Vu les travaux de la Commission chargée des affaires immobilières et des placements, réunie le 13 octobre 2016 ;

Vu le procès-verbal de réunion du Conseil d'administration en date des 26 et 27 octobre 2016 ;

S'étant prononcé à l'unanimité au cours de cette séance,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Le budget d'investissement de la Caisse de prévoyance sociale pour l'exercice 2017, est fixé à la somme de **QUATRE CENT SOIXANTE NEUF MILLIONS SEPT CENT MILLE FRANCS PACIFIQUE (469,7 MF XPF)**, suivant le détail du tableau joint à la présente délibération.

Article 2. - Le Directeur et l'Agent-Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

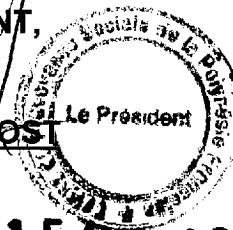
PAPEETE, le 26 octobre 2016

LE SECRETAIRE,


Ronald TEROROTUA

LE PRESIDENT,


Yves LAUGROS



Rendue exécutoire par arrêté n°

2154

19 DEC. 2016

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017

	Antennes	Terrains	Siège	Cardella et autres	Total	Dont reports 2016
Investissements						
Concessions et droits, brevets, licences			17 MF		17 MF	
Frais de recherche & développement					0 MF	
Immobilisations incorporelles	0 MF	0 MF	17 MF	0 MF	17 MF	
Terrains (*)		0 MF			0 MF	
Siège			76,5 MF		76,5 MF	47,0 MF
Antennes (propriétaire)	40 MF				40 MF	30,0 MF
Antennes & Agences (locale)	5 MF				5 MF	
Antennes et agences	45 MF				45 MF	
Cardella et autres constructions				78 MF	78 MF	58,0 MF
Immobilisations - Constructions	45 MF	0 MF	76,5 MF	78 MF	199,5 MF	135,0 MF
Matériel médical			0,7 MF		0,7 MF	
Matériel technique			25 MF		25 MF	
Matériel de transport			7,5 MF		7,5 MF	
Matériel de bureau			5 MF		5 MF	
Matériel informatique			43 MF		43 MF	15,0 MF
Mobilier			15 MF		15 MF	
Achats de mobilier et matériels	0 MF	0 MF	66,2 MF	0 MF	66,2 MF	
TOTAL DEPENSES (I)	45 MF	0 MF	189,7 MF	78 MF	312,7 MF	150,0 MF
PE3 & Schéma directeur des systèmes d'information						
Concessions et droits, brevets, licences			20,5 MF		20,5 MF	15,5 MF
Frais de recherche & développement (**)			90 MF		90 MF	
Immobilisations incorporelles	0 MF	0 MF	110,5 MF	0 MF	110,5 MF	15,5 MF
Terrains*					0 MF	
Siège			28,5 MF		28,5 MF	28,5 MF
Antennes et agences	1,5 MF				1,5 MF	1,5 MF
Immobilisations - Constructions	1,5 MF	0 MF	28,5 MF	0 MF	30,0 MF	30,0 MF
Matériel médical			1 MF		1 MF	
Matériel technique						
Matériel de transport						
Matériel de bureau			1 MF		1 MF	
Matériel informatique			4 MF		4 MF	
Mobilier			10,5 MF		10,5 MF	
Achats de mobilier et matériels	0 MF	0 MF	16,5 MF	0 MF	16,5 MF	
TOTAL DEPENSES (II)	1,5 MF	0 MF	159,5 MF	0 MF	157,0 MF	45,5 MF
TOTAL GENERAL (I) + (II)	47 MF	0 MF	345,2 MF	78 MF	469,7 MF	185,5 MF

(*) Aménagement des terrains de Mahina

(**) Projet schéma Directeur SI : autorisation de programme de 876 MF